

CONVENTION DE PRÊT DE L'EXPOSITION
« Les Défis de la Sablière-Grammont »

N° Date ____ / ____ / ____

Entre

La Maison de l'architecture de Normandie – le Forum dont le siège est situé au 48 rue Victor Hugo, 76000 Rouen, représentée par son Président Paterne Bulcourt.

Ci-après désignée par abréviation : la MaN – le Forum

D'UNE PART,

Et

La Ville de Rouen, située à l'Hôtel de Ville de Rouen Place du Général de Gaulle – 76037 ROUEN CEDEX, représentée par Monsieur NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen de ladite Ville agissant, au nom et pour le compte de celle-ci, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2025, autorisant la signature de la présente convention.

Ci-après désignée par « Le preneur »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 :

La MaN – le Forum met à disposition du preneur l'exposition « Les Défis de la Sablière-Grammont ».

ARTICLE 2 : DESCRIPTION ET CONTENU DE L'EXPOSITION

La MaN – le Forum propose, en partenariat avec la Youle compagnie, une exposition sur le quartier Grammont à Rouen pour le rendre visible et renouveler son image. Une occasion de (re)découvrir Grammont également appelé « La Sablière » et de questionner ce qui définit un quartier de ville.

L'exposition « Les Défis de la Sablière-Grammont » est présentée selon quatre thèmes et propose une synthèse illustrée des articles écrits dans les gazettes de quartier thématiques du même nom.

L'exposition est composée de :

- 55 panneaux illustrés (9 A3, 33 A2, 8 A1, 2 panneaux A1+ de 59,4 x 98,2 cm, 1 panneau A1+ de 59,4 x 168,2 cm et 2 A0)
- Support : bâche laminée mate 510 g/m², impression recto, 4 œillets posés à chaque coin.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS ANNEXES

Le montage de l'exposition sera assuré par le personnel de la Ville de Rouen et ne nécessitera pas de matériel spécifique.

ARTICLE 4 : LIEU ET DURÉE

Elle sera mise à disposition du preneur du 6 janvier au 6 février 2026 (le temps de transport aller et retour est compris dans cette durée).

L'exposition sera mise en place 7 au 31 janvier 2026 dans les locaux des établissements situés au 42 rue Henri-II-Plantagenêt (bibliothèque Simone-de-Beauvoir) et 74 rue Jules Adeline (centre socioculturel Simone-Veil), 76100 ROUEN

Le correspondant/référent du lieu d'exposition est : Delphine LE LAIN, responsable adjointe de la bibliothèque Simone-de-Beauvoir et Eric BERTRAN, directeur du Centre socioculturel Simone-Veil.

ARTICLE 5 : TRANSPORT

La MaN – le Forum indiquera au preneur le lieu où il devra prendre le matériel de l'exposition. Les frais et risques du transport sont à la charge et sous la responsabilité du preneur, le transporteur étant choisi par celui-ci. Le preneur prendra rendez-vous avec la MaN – le Forum préalablement pour l'enlèvement et le retour dont il a la charge.

ARTICLE 6 : PERTES ET DÉTÉRIORATIONS

Le preneur informera la MaN – le Forum de tout manquant ou dégradation. Il l'informera de la même façon de tout dommage total ou partiel subi par le matériel au cours de l'exposition. Les remises en état des dégâts constatés au cours de la période de location seront à la charge du preneur.

Toute dégradation de panneau entraînera le remboursement d'un panneau à hauteur de **80 euros / panneau**.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Sauf convention contraire, le matériel de l'exposition sera assuré par le preneur par une police tous risques. Une copie du contrat d'assurance sera à adresser à la MaN – le Forum. L'ensemble de l'exposition devra être pris en charge, assuré et restitué quels que soient les éléments qui seront présentés dans le lieu d'accueil.

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

Le preneur prendra toutes les précautions nécessaires et, le cas échéant celles qui lui auront été prescrites par la MaN – le Forum pour que le matériel soit conservé dans les meilleures conditions de sécurité.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE L'EXPOSITION

Toute modification du contenu ou de la destination de l'exposition devra faire l'objet d'un accord préalable de la MaN – le Forum.

ARTICLE 10 : PHOTOGRAPHIE ET REPRODUCTION

Sauf autorisation expresse de la MaN - le Forum, toute reproduction partielle ou complète du matériel de l'exposition est strictement interdite.

ARTICLE 11 : MENTION DU NOM

Le preneur s'engage à faire mention du nom de la Maison de l'architecture de Normandie – le Forum par la présence de son logo et celui des partenaires de l'exposition : « Exposition produite par la Maison de l'architecture de Normandie – le Forum en partenariat avec la Youle compagnie. Projet soutenu par la Métropole Rouen Normandie, la ville de Rouen, l'Agence Nationale de la cohésion des territoires, Logeo Seine et Rouen Habitat. » pour tous les documents de présentation et de communication de l'exposition.

Tout document créé fera l'objet d'une validation par la MaN – le Forum.

ARTICLE 12 : MONTANT

La MaN – le Forum met à disposition l'exposition gratuitement.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITÉ DU PRENEUR

Le preneur est seul responsable vis-à-vis de la MaN – le Forum de la circulation de l'exposition. Il devra respecter les lieux et dates prévus à l'article 4. Il s'oblige à faire respecter toutes les clauses du présent contrat et les modalités inscrites au dossier d'itinérance de l'exposition « Les Dédires de la Sablière-Grammont ».

ARTICLE 14 : RÉSILIATION

En cas de faute grave du preneur, la MaN - le Forum aura la faculté de résilier le contrat de plein droit et sans préavis. Elle pourra par conséquent, reprendre immédiatement le matériel de l'exposition aux frais du preneur.

ARTICLE 15 : LITIGE

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine du Tribunal administratif de Rouen compétent.

Fait à Rouen, en deux exemplaires originaux, le

Pour le preneur,

Pour la MaN – le Forum,